Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-069
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité.

Commissions

Décision Cnir-04-070
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, ratifie la nomination de Bachir Kerroumi comme nouveau responsable de la Commission Handicap.
Pour : beaucoup
Contre : 0
Abst. : 2
Adopté.

Journées d'été

Décision Cnir-04-071
Vote indicatif
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, préfère la date des 18 au 21 août pour l'organisation des Journées d'été 2005
Pour : 13
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, préfère la date des 25 au 28 août pour l'organisation des Journées d'été 2005
Pour : 37. **Adopté**.
Abstentions : 0
Refus de vote : 6

Sénatoriales

Décision Cnir-04-071
Vote alternatif
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, donne délégation au Conseil Départemental des Verts Paris pour décider de la stratégie sénatoriale sur Paris.
Pour : 3
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, décide le maintien de la stratégie telle que proposée par le CE suite aux décisions des CNIR précédents sur proposition de la CNR.
Pour : beaucoup. **Adopté**.
Abst. : 1
Refus de vote : 1

Décision Cnir-04-072
Vote alternatif
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, décide de ne pas modifier la procédure de désignation prévue en ce qui concerne le département 92.
Pour : beaucoup. **Adopté**.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 Septembre 2004, décide de prendre en compte la demande du CD 92 et de voter entre la candidate prévue et celle proposée par le CD 92. Pour : 8
Abst. : 3
Refus de vote : 3

Traité Constitutionnel Européen

Décision Cnir-04-073
Amendement 1 à la motion diverse 2
" Lors de l'Assemblée Fédérale, des motions ponctuelles sur chacune de ces propositions seront soumises au vote… "
Pour : 1
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-04-074
Amendement 2 à la motion diverse 2
Ajouter les mots : " Aucune motion ponctuelle sur le sujet ne sera soumise au vote de l'AG, toute contribution étant en revanche la bienvenue ".
Pour : 10
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-04-075
Amendement 3 à la motion diverse 2
Intégrer dans tous les cas la phrase : " que trancher la position officielle des Verts au travers d'une motion ponctuelle lors des AG décentralisées risquerait d'occulter et de minimiser les enjeux de fond. "
Pour : 33
Contre : 30
Adopté.

Décision Cnir-04-076
Amendement 4 à la motion diverse 2
Ajouter en tête de motion, après la première phrase, les mots : " [le Cnir décide de] mandater le CE pour lancer une pétition d'un million de signatures contre les titres II et III, pétition qui sera proposée au Parti Vert européen pour les 25 pays. "
Pour : beaucoup
Contre : peu
Adopté.

Décision Cnir-04-077
Prise de position des Verts sur le Traité Constitutionnel Européen.
Vote de prise en considération
Vote alternatif
Proposition 1 : pour un référendum au niveau national
Pour : 9
Proposition 2 : pour un référendum au niveau européen
Pour : beaucoup. **Adopté**.

Décision Cnir-04-078
Amendement 1
Ajouter les mots : " Si le PVE n'est pas en mesure d'organiser un référendum, il sera organisé à l'échelon national. "
Pour : beaucoup
Contre : peu
Adopté.

Décision Cnir-04-079
Amendement 2
Ajouter les mots : " La décision sera acquise si une double majorité de 50 % des partis Verts et de 50 % des adhérents est obtenue. "
Pour : beaucoup
Contre : peu
Adopté.

Décision Cnir-04-080
Motion diverse 2 amendée.
En 2005 sera organisé un référendum portant sur la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe issue de la convention européenne animée par le président Giscard d'Estaing et remanié à l'occasion de la conférence intergouvernementale (CIG) de juin 2004.
Pendant la dernière période, avant de connaître la version finale, les Verts avaient unanimement exigé le retrait de la partie III et de la clause de révision, tout en réclamant des modifications substantielles de la partie I.
Aujourd'hui c'est une nouvelle mouture du traité que nous devons apprécier. Il est donc nécessaire, quelles que soient les positions des uns et des autres, d'organiser un débat le plus large possible au sein du mouvement afin que l'analyse du texte puisse être maîtrisée par tous les adhérents et adhérentes et que les positions d'acceptation ou de rejet puissent être défendues clairement. Il est donc nécessaire de se donner le temps du débat.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 et 12 septembre 2004 décide :

1. **de mandater le CE pour lancer une pétition d'un million de signatures contre les titres II et III, pétition qui sera proposée au Parti Vert européen pour les 25 pays.**
2. **que trancher la position officielle des Verts au travers d'une motion ponctuelle lors des AG décentralisées risquerait d'occulter et de minimiser les enjeux de fond.**

Lors de la campagne des Européennes, les Verts ont insisté à juste titre sur le fait qu'ils étaient les seuls à faire une campagne commune dans toute l'Europe.
Les Verts ont constitué un Parti Vert européen dont le nom figurait sur tous les documents de la campagne.
Les Verts se sont prononcés de façon unanime pour que le projet de Constitution européenne soit adopté par référendum dans le même délai (moins d'une semaine) dans tous les pays de l'Union européenne.
Aussi les Verts français proposent-ils au parti Vert européen que la position sur le projet de constitution européenne soit élaborée de la façon suivante :
que dans toute l'Europe un vaste débat soit organisé parmi l'ensemble des adhérents Verts afin de faire connaître les points de vue différents sur le projet.
qu'un référendum soit organisé parmi tous les adhérents Verts européens.

La décision sera acquise selon le principe de la double majorité suivante : la moitié des 25 partis Verts de l'Europe et 50 % des adhérents Verts devront se prononcer en faveur d'un même point de vue pour que celui-ci devienne le point de vue de l'ensemble des Verts européens.

Si le parti Vert européen n'est pas en mesure d'organiser un référendum, le référendum sera organisé au niveau national.

Pour : beaucoup
Contre : 1
Abst. : 3
Adopté.

Congrès 2004

Décision Cnir-04-081
Canevas indicatif pour l'organisation des débats de l'Assemblée générale.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 septembre 2004, pour faciliter le débat et la lecture des points en discussion, demande aux rédacteurs de chaque motion d'orientation de bien vouloir respecter l'ordre proposé. Comme en 2002, sous la responsabilité du CE, une partie commune sur les fondamentaux, un bilan de la période politique écoulée (hors quota des 10 000 signes), sera rédigé.

INTRODUCTION libre

PARTIE 1 : bilan des deux dernières années :
- Sur le plan stratégique général,
- Sur le plan électoral,
- Sur le plan interne du fonctionnement.

PARTIE 2 : À quels enjeux de société devons-nous répondre aujourd'hui ?
Remarque : la motion commune reprendra l'ensemble des enjeux. Cette partie permet aux motions qui le souhaitent de préciser leurs priorités

PARTIE 3 : Quelles stratégies ?
- Par rapport à la société,
- Avec la sphère syndicale, associative, et les acteurs sociaux,
- Avec les autres formations politiques.

PARTIE 4 : comment préparer 2007-2008 ?
Stratégie électorale aux législatives, à la présidentielle, aux municipales, aux cantonales, aux sénatoriales ?

PARTIE 5 : Quel Parti Vert ?

Conclusion libre.

Pour : beaucoup
Contre : 1
Abstentions : 6
Adopté.
.

Motions diverses

Décision Cnir-04-082
Amendement 1 à la motion diverse 1
Report de la discussion sur le barème national
Pour : beaucoup
Contre : peu
Adopté

Décision Cnir-04-083
Amendement 2 à la motion diverse 1
Modifier le titre : " Motion sur la péréquation des frais de déplacement pour les membres du Cnir ".
Ajouter " Le financement sera prélevé sur le financement public réservé aux régions pour les 3/4 ; sur le financement national pour 1/i4 "
Modifier le point 3 : " les membres du Cnir élus en région adresseront leurs justificatifs aux trésoriers régionaux qui assureront le remboursement des dépenses réellement engagées "
Pour : beaucoup
Contre : peu
Adopté.

Décision Cnir-04-084
Amendement 3 à la motion diverse 1
Ajouter les mots : " Cette motion prendra effet au 1er janvier 2005 "
Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-04-085
Amendement 4 à la motion diverse 1
Ajouter les mots : " Tous les membres du Cnir pourront se faire rembourser de 2 nuitées d'hôtel. "
Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-04-086
Motion diverse 1 amendée
Motion sur la péréquation des frais de déplacement pour les membres du Cnir
1. Les décisions nationales de réunion d'instances Vertes (hors Cnir) sont à financer nationalement.
2. Les défraiements par le " national " se font sur justificatif et dans la limite maximum des barèmes nationaux.
3. Les membres du Cnir élus en région adresseront leurs justificatifs aux Trésoriers régionaux qui assureront le remboursement des dépenses réellement engagées.

La compensation par le " national " se fera par l'intermédiaire du Trésorier national deux fois par an sur transmission des justificatifs.

Pour chaque réunion du Cnir, le " national " ne remboursera les frais que d'un seul déplacement (titulaire ou en son absence son suppléant).

Tous les membres du Cnir pourront se faire rembourser de 2 nuitées d'hôtel.

Le financement sera prélevé sur le financement public reversé aux régions pour trois quarts, sur le financement national pour un quart.

Cette motion prendra effet au 1er janvier 2005

Pour : beaucoup
Abstentions : 1
Refus de vote : 1
Adopté.

Remplacement de deux postes vacants au Collège Exécutif

Décision Cnir-04-087
Élection d'une nouvelle membre du CE, Déléguée à l'Environnement
Candidate : Marianne Moukomel Clarté
Pour : 52
Contre : 3
Abstentions. : 14
Élue

Décision Cnir-04-088
Élection d'une nouvelle membre du CE, Porte-parole nationale
Candidate : Anne Souyris
Pour : 40
Contre : 4
Abstentions : 25
Élue

Décision Cnir-04-089
Motion sur les déchets ménagers
Voir texte en fin de document.
Adoptée à l'unanimité moins un refus de vote

Fiches programmatiques

Décision Cnir-04-090
Amendement 1à la fiche H7
Supprimer la dernière partie des attendus.
Pour : 3
Contre : 13
Rejeté.

Décision Cnir-04-091
Amendement 2 à la fiche H7
Dans le point 1.1, 4e paragraphe : fixer l'age légal du mariage des filles à 65 ans (gag)
Pour : 6
Contre : beaucoup
Rejeté.
I
Décision Cnir-04-092
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 septembre 2004, adopte la Fiche H7 " La famille " telle que présentée, avec les amendements intégrés par les auteurs.
Pour : 23
Contre : 6
Abstentions : 7
Adopté.

Décision Cnir-04-093
Fiche H7bis " Les enfants "
Amendement 1 à la fiche H7bis
Ajouter au paragraphe II.5 :
" Mettre à égalité les deux parents en cas de séparation en promouvant une prise en charge égalitaire des enfants dans la répartition de la garde "
Pour : 8
Contre : 15
Rejeté.

Décision Cnir-04-094
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 septembre 2004, adopte la Fiche H7bis " Les Enfants " telle que présentée, avec les amendements intégrés par les auteurs.
Pour : 19
Contre : 4
Abstentions : 7
Adopté.

MOTION SUR LES DECHETS MENAGERS

Le réagrément scandaleux des Sociétés agréées Eco Emballages et Adelphe *(Baisse générale des soutiens financiers versés aux Collectivités Locales avec pour corollaire le report sur les contribuables, le frein réel aux efforts locaux en matière de performances…*) qui ne peut que confirmer la complicité des services de l'état à l'égard des grands groupes, ainsi que l'augmentation prohibitive des coûts de gestion du système actuel, livrent une situation générale catastrophique devant laquelle les Verts n'ont pas intérêt à se voiler la face.
Ils ont tout intérêt à devenir des *" connaisseurs du monde des déchets "*, voire des experts, offensifs à tous les niveaux de la filière afin d'agir sur les véritables leviers.

On ne peut laisser supposer comme "allant de soi", le laisser faire à l'égard des groupes multinationaux qui soit conditionnent nos aliments, soit dominent le "marché du déchet" en faisant totalement l'impasse sur l'implication des instances démocratiques dans la définition d'une politique publique du déchet pour un retour à un véritable service public.
Les groupes privés ont aujourd'hui à leur disposition un arsenal technique multiple permettant de contourner les plans départementaux et les textes de loi.
Les déchets ultimes définis par la loi de 1992, et la circulaire de 1998, sont les seuls qui devraient être enfouis depuis juillet 2002.

Les plans départementaux et les organismes publics de collecte et de traitement qui existent partout en France devraient assurer principalement une série de traitements orientés vers le recyclage et le réemploi.
Les équipements parfois mal gérés polluent au-dessus des normes d'exploitation légales, les centres de tri sont insuffisants, les collectes sélectives sont loin d'être au point et certaines filières de recyclage n'existent toujours pas comme celle des fermentescibles, avec le compostage individuel, voire collectif, adapté aux infrastructures.
Le tout dans un contexte juridique flou qui entérine sans véritable débat public, la délégation de service public aux groupes privés dans de nombreux cas.
C'est pourquoi, nous devons obligatoirement avoir une vision globale départementalisée de la filière Déchets.
Face à cette situation, les Verts, militants et élus locaux, se doivent de relancer le débat et de trouver des moyens d'action pour une véritable éco gestion des déchets à court terme et une inversion de tendance aux sources de la production des déchets.

MOTION

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 11 & 12 septembre 2004, réaffirme :

1) **Que la priorité absolue doit être donnée à la prévention/réduction de la production des déchets et à la prise d'initiatives politiques au plan national, régional et local allant dans ce sens.**

2) **Qu'il faut mettre fin aux dérives du financement actuel et œuvrer très rapidement dans ce sens et d'ores et déjà, voter l'opposition au réagrément des Sociétés agrées.**

3) **La nécessité absolue de promouvoir les collectes sélectives des déchets et particulièrement celles concernant les déchets toxiques ou à fort impact environnemental. Il en est de même pour les déchets fermentescibles non polluants qui doivent être compostés ou méthanisés.**

4) **La nécessité de promouvoir les filières de réutilisation et de réparation - revente, au sein de ressourceries voire de réseaux déjà existants.**

5) **La création et le développement de filières tirant parti des matières premières substituantes obtenues grâce à une valorisation matière performante, et ce à partir de la connaissance précise des gisements.**

6) **Comme les lois de 1975, 1992, et la circulaire d'avril 1998 l'indiquent, l'enfouissement ne doit concerner que les déchets ultimes. Cependant à ce stade, il n'existe pas de solution vraiment satisfaisante.**

7) **Seules de véritables actions sur les déchets non recyclés pour qu'ils contiennent le moins possible de matières fermentescibles et de déchets potentiellement toxiques et polluants, éviteront les pollutions agressives.**

8) **Les Verts doivent donc progresser dans la connaissance de la filière Déchets pour être en capacité de revendiquer et de proposer les solutions les moins polluantes possibles à tous les stades de l'éco gestion des déchets afin d'être force de propositions et d'actions pour une gestion durable des déchets ménagers et assimilés.**

9) **Les Verts doivent également intervenir auprès des industriels pour qu'ils s'orientent sur des emballages cohérents.**

Le Cnir demande au CE :

1) **D'établir un calendrier de travail pour les Verts en Régions, visant à :**

   - **La mise en place d'actions de protestations contre le réagrément des Sociétés agréées.**

   - **L'élaboration de l'état des lieux du traitement des déchets en France, en demandant à chaque Conseil d'administration régional de réunir une série d'informations.**

2) **De charger la Commission Nationale " déchets " en liaison avec les Commissions régionales existantes sur ce sujet, en lui affectant les moyens financiers nécessaires (1000 euros sur le budget de la Commission et 1500 euros sur le budget " campagnes et actions ").**

   - **De créer un réseau national composé d'au moins trois adhérents par département qui acquerront ou amélioreront leurs connaissances sur le sujet afin d'être des intermédiaires efficaces et performants.**

   - **D'établir un questionnaire à envoyer aux Régions, voire aux départements sur l'état des lieux des départements, les prévisions des plans départementaux en matière de prévention - réduction de la production des déchets, les entreprises et organismes impliqués, les modes de financement appliqués, ainsi que le rôle et l'action des Verts.**

   - **De tenir des assises des déchets qui permettent de resituer le débat sur le plan politique et d'envisager des solutions réalisables à court terme.**

   - **D'en tirer une synthèse en 2 étapes :**

     a. **Un état des lieux le plus exhaustif possible et une première synthèse dans un délai de 6 à 8 mois.**

     b. **Un ensemble de propositions d'actions locales publiques et institutionnelles, d'initiatives législatives ou réglementaires et de positionnement politique global à soumettre au Cnir.**